



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamagistère, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-10-112

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM. MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B. GROUSSOU)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P. GIL)
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LE CORRE)
	:	M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL)
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérald	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CHARPENTIER Pierrette a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D7-10-112

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL

La Trésorerie de Valence d'Agen a fait parvenir à la Communauté de Communes des Deux Rives une liste de titres de recettes devenus irrécouvrables, pour des raisons de poursuites infructueuses ou d'insolvabilité des débiteurs, pour un montant de 10,01 €.

Il s'agit pour l'essentiel d'impayés sur les recettes de la déchetterie de Mesplès.

Année	Montant des impayés	Numéro titres émis	Imputation non valeur
2020	2,50 €	T-1249	6541
2020	0,01 €	T-624	
2018	7,50 €	T-11	
TOTAL	10,01 €		

Le Président propose donc d'admettre en non valeur ces créances pour un montant total de 10,01 €, étant précisé que les crédits afférents ont été inscrits en décision modificative n°1-2021 au compte 6541 « créances admises en non-valeur».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'admettre en non valeur ces créances pour un montant total de 10,01 €, étant précisé que les crédits afférents ont été inscrits en décision modificative n°1-2021 au compte 6541 « créances admises en non-valeur».

Fait à Valence d'Agen, le 3 juin 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 4 juin 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

11 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

12 JUIN 2021

AR PRÉFECTURE

ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL

Numéro de l'acte : 2021D7_10_112

Date de la décision : 03/06/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210603-2021D7_10_112-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/06/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Divers / régies

Document : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D7_10_112-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/06/2021 07:55:43

Date d'envoi de l'acte : 12/06/2021 07:57:47

Date de réception de l'AR : 12/06/2021 08:06:33